



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN

AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 11 juillet 2016, le conseil de la Ville de Normandin a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 498-2016 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 427-2011.

Lors d'une séance du conseil tenue le 22 août 2016, le conseil de la Ville de Normandin a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 497-2016 modifiant le règlement de zonage 424-2011 (zone HC).
- Règlement numéro 499-2016 modifiant le règlement de zonage 424-2011 concernant certaines dispositions.

Ces trois règlements ont fait l'objet d'un certificat de conformité émis par la MRC de Maria-Chapdelaine en date du 21 septembre 2016.

Avis est de plus donné que les textes de ces règlements sont déposés et qu'il peut en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE 28^e JOUR DE SEPTEMBRE 2016.

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière

(Publié dans le journal «Nouvelles Hebdo», édition du 5 octobre 2016)